

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

ID : 019-200078947-20211126-2021_26_11_17-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU COMITE DU SYNDICAT**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDY Pierre

Date de convocation : 28/10/21

Membres en exercice : 134	Présents : 108	Votants : 108	Pour : 108	Contre : 0
----------------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	-------------------

Référence DIEGE :	2021-26-11-10
Objet :	Vote du budget primitif 2022 - Budget Annexe pour la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-26-11-07 portant création du Budget Annexe pour la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables » ;

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le budget primitif 2022 du Budget Annexe cité en objet qui s'équilibre :

- En section d'investissement à 115 000 € ;
- En section de fonctionnement à 14 000 € ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Adoptent le budget primitif 2022 du budget annexe pour la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables » ;
- Autorisent Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à MEYMAC,
Le 26/11/2021
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

